

BTP : FINANCEZ VOS ACTIONS DE PRÉVENTION

AMÉLIORER LES CONDITIONS
DE TRAVAIL, PROTÉGEZ VOS
ÉQUIPES, ÉVITEZ LES
SANCTIONS.



Les obligations légales

En France, les **EPI** sont encadrés par le Code du travail et l'employeur a plusieurs obligations précises, particulièrement importantes dans le secteur du BTP.

L'employeur a l'obligation de **protéger ses salariés** : il doit identifier les risques, mettre gratuitement à disposition les EPI adaptés, former les salariés à leur utilisation, assurer leur entretien et veiller à leur port effectif.

En somme, la loi impose de :

- Gérer correctement les protections individuelles (EPI).
- Prouver le port des EPI en cas de contrôle.
- Organiser des informations régulières sur la sécurité au travail.
- Maintenir un DUERP à jour.



Ce que cela représente pour vous...

Voici les conséquences auxquelles une entreprise peut être exposée lorsqu'elle ne prévient pas suffisamment les risques professionnels ou ne respecte pas ses obligations de sécurité :

Risques humains : en cas de prévention insuffisante, des accidents du travail sont vite arrivés, blessures, incapacité de travail, accident grave. Petits et gros incidents, limiter les risques, prévenir.

Risques juridiques : responsabilité civile et pénale du dirigeant.

Risques financiers : jusqu'à 4 000 € d'amende par salarié + majoration du taux AT/MP pouvant atteindre 200 %.



Notre solution clé en main

FINANCÉE PAR UNE SUBVENTION.

- Analyse rapide de vos installations.
- **Matériel fourni : EPI jusqu'à 10 salariés**
- Accompagnement sur les formations obligatoires.
- Accompagnement à la création ou à la mise à jour complète du DUERP.
- Quarts d'heure sécurité prêts à l'emploi (Réunions trimestrielles), Kit complet pour la gestion et l'organisation.

POURQUOI NOUS CHOISIR ?



Accompagnement humain, technique et organisationnel

Un seul interlocuteur pour tout



Comment ça se passe ?

1. Vous remplissez le formulaire ([lien](#)).
2. Nous vous appelons — ou vous signez directement le contrat si vous êtes déjà convaincu ([lien](#)).
3. Nous définissons vos besoins et constituons le dossier.
4. Nous installons, formons, mettons en conformité.

**PRÊT À FAIRE DE LA PRÉVENTION UN VÉRITABLE
LEVIER POUR PROTÉGER VOS ÉQUIPES ET
SÉCURISER VOTRE ENTREPRISE ?**

astéa
conseil

CEO Max

Tél : 06 70 34 64 20

Mail : max@astea-conseil.com